

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 19 décembre 2017

DELIBERATION  
n° CA 19122017-13

relative à l'attribution de subventions à des associations étudiantes dans le cadre de la commission de gestions des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Vu le code de l'éducation notamment en son article L.712-3 ;

Vu l'avis exprimé par la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes en date du 14 novembre 2017 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1**

Le montant total de 14 678 € sera versé aux associations selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
Orchestre Symphonique Etudiant de Toulouse	Danses (symphoniques 2 <sup>ème</sup> semestre)	1 500 €
Orchestre Symphonique Etudiant de Toulouse	Stabat Mater de Pergolèse	1 200 €
Les arrêts illustrés	Les arrêts illustrés se présentent	978 €
L'association du journal du Capitole	Le Décodé	10 000 €
Good Morning Toulouse	Good Morning Toulouse	0 €
AMRIPS	Visites européennes à Bruxelles	0 €
AESCD	Voyage à Amsterdam par l'AESCD	0 €
Move Your Fac	Voyage et visites des institutions à Paris	1 000 €

**Article 2**

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **900012**

La Présidente du conseil d'administration,

